

7^e assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Rouville, tenue le 31 mars 2025 à compter de 18 h 30 heures par conférence WEB.

48 inscriptions ont été enregistrées lors de la diffusion en direct et 47 en réécoute.

Au cours de la période de votation en différé de 4 jours, 446 membres se sont prévalus de leur droit de vote.

Intervenants : Mme Nathalie Croteau, présidente du conseil d'administration
M. Éric Lafrenière, directeur général et secrétaire d'assemblée
M. Nicholas Laurin, président du comité Mise en candidature

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

À 18 h 30, après la vidéo d'ouverture « Aller loin avec vous », la présidente, Mme Nathalie Croteau, souhaite, au nom du conseil d'administration, la bienvenue à l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Rouville.

Elle mentionne, qu'en tant que présidente du conseil d'administration, elle agira comme présidente d'assemblée et qu'elle sera accompagnée à l'animation par :

- M. Nicholas Laurin, président du comité Mise en candidature, qui présentera le rapport du comité à l'issue de l'appel de candidatures;
- M. Éric Lafrenière, directeur général de la caisse, qui agira en tant que secrétaire d'assemblée.

Elle ajoute que ces derniers l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements et que d'autres membres du personnel l'accompagneront notamment pour lui faire part des questions, commentaires et propositions des membres.

Mme Croteau mentionne que l'assemblée a été dûment convoquée par avis publié le 10 mars dernier et que le conseil d'administration a choisi d'offrir aux membres une formule d'assemblée en virtuel, ce qui implique que les membres pourront voter en direct pour certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des 4 prochains jours. Elle mentionne que c'est lors de cette période que les membres pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes ainsi que pour l'élection des membres du conseil d'administration.

Elle mentionne que les membres seront guidés au fur et à mesure du déroulement de l'assemblée.

Elle termine en rappelant qu'il est important de savoir que chaque membre doit se connecter à son propre AccèsD afin de pouvoir intervenir et voter en son nom.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Mme Croteau invite l'assemblée à écouter la vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Elle remercie M. Cormier et mentionne qu'il introduit bien l'assemblée générale annuelle.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

La présidente invite les participants à visionner une courte vidéo afin qu'ils se familiarisent avec la plateforme numérique et obtiennent quelques informations utiles pour faciliter le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions.

Après le visionnement de la capsule vidéo, Mme Croteau invite les membres à envoyer leurs questions et commentaires tout au long de l'assemblée en vue de la période de questions prévue à cet effet.

Elle mentionne que seuls les membres de plein droit pourront proposer ou appuyer une proposition et voter et précise les conditions à rencontrer pour être reconnu comme membre de plein droit soit :

54.

- être admis depuis au moins 90 jours
- résider, être domicilié ou travailler au Québec
- être une personne physique de 18 ans et plus, être une personne morale ou une société
- être réadmis membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Mme Nathalie Croteau mentionne que deux (2) personnes scrutatrices doivent être nommées et que ces personnes seront responsables d’assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin qu’elle puisse communiquer à l’assemblée les différents résultats.

Elle ajoute que ces personnes s’engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets tant qu’ils ne seront pas officiellement annoncés.

La présidente recommande Mmes Caroline Chicoine et Marie-Ève Goyette comme scrutatrices puisqu’elles ont été familiarisées avec le processus de votation avant cette assemblée.

Elle demande un proposeur et un appuieur pour cette proposition.

Mme Croteau informe l’assemblée que [REDACTED] propose d’adopter la recommandation et qu’il est appuyé par [REDACTED].

Elle invite les membres à voter et à la suite des résultats obtenus, **il est résolu à l’unanimité** d’adopter la proposition de nommer Mmes Caroline Chicoine et Marie-Ève Goyette comme scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La présidente invite M. Éric Lafrenière, secrétaire d’assemblée, à présenter l’ordre du jour.

M. Lafrenière procède à la lecture de l’ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l’assemblée 1.1 Mot de bienvenue 1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l’assemblée 2.1 Règles pour participer à l’AGA 2.2 Nomination des personnes scrutatrices 2.3 Adoption de l'ordre du jour 2.4 Adoption du procès-verbal de l’AGA du 9 avril 2024
3. Retour sur l’année 2024 3.1 Rapport du conseil d’administration 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques 3.3 Rapport financier 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé) 5.2 Élection des membres du conseil d’administration 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d’élection 5.2.2 Rapport du comité mise en candidature 5.2.3 Présentation des personnes candidates 5.2.4 Élection par votation (vote en différé) 5.3 Précisions sur l’exercice du vote en différé et l’annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l’assemblée

La présidente remercie M. Lafrenière et demande si quelqu’un propose l’adoption de l’ordre du jour et si quelqu’un appuie cette proposition.

Mme Croteau informe l’assemblée que [REDACTED] propose d’adopter la recommandation et qu’il est appuyé par [REDACTED].

Elle invite les membres à voter et à la suite des résultats obtenus, **il est résolu à l’unanimité** d’adopter l’ordre du jour proposé.

2.4 Adoption du procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du 9 avril 2024

La présidente mentionne qu’il est maintenant temps de procéder à l’adoption du procès-verbal de l’assemblée tenue au printemps 2024.

Elle ajoute que comme mentionné dans l’avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé sur le site Internet de la caisse. La présidente mentionne que puisque les membres ont eu l’occasion d’en prendre connaissance, elle n’en fera pas la lecture complète ni du résumé.

La présidente demande une proposition pour l’adoption du procès-verbal de l’assemblée générale annuelle de 2024.

Mme Croteau informe l’assemblée que [REDACTED] propose l’adoption du procès-verbal de l’assemblée de 2024 et qu’elle est appuyée par [REDACTED].

Elle demande aux membres de voter et, à la suite des résultats obtenus, **il est résolu à l’unanimité** d’adopter le procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du 9 avril 2024.

3. Retour sur l’année 2024

3.1 Rapport du conseil d’administration

Mme Nathalie Croteau présente les personnes qui composent le conseil d’administration et les remercient de leur implication.

Elle présente par la suite le rapport ci-dessous du conseil d’administration, soit les principales réalisations de la caisse pour la dernière année et les orientations que celle-ci s’est fixées :

« 125 ans d’ambition »

Comme le mentionnait M. Cormier, l’année 2025 marque le 125e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord. Tout a commencé le 6 décembre 1900 avec la création de la première caisse populaire à Lévis. Depuis ce temps, nous sommes fidèles à la mission des fondateurs, Alphonse et Dorimène Desjardins, en accompagnant nos membres et clients dans leur autonomie financière. Et nous continuerons de le faire!

C’est donc avec fierté que nous soulignons nos 125 ans d’expertise, de présence et de performance au service de nos membres et clients. Depuis toutes ces années, Desjardins contribue à la prospérité des personnes et des collectivités. Nous aidons les gens à réaliser leurs ambitions en répondant à leurs divers besoins financiers et d’assurance, que ce soit pour leurs affaires personnelles ou celles de leur entreprise.

Au fil du temps, Desjardins a évolué aux côtés de ses membres, de ses clients et de la société, devenant une institution financière d’envergure, un assureur d’importance au Canada et même l’une des coopératives financières les plus solides au monde.

C’est une grande fierté de constater la façon dont le Mouvement s’inscrit dans la longévité avec pertinence et solidité, toujours en restant à l’écoute de ses membres et clients.

Avant de célébrer pleinement cette année anniversaire, regardons un peu derrière pour faire le bilan de 2024, une année qui aura été marquée par une intensification des défis auxquels nous devons répondre collectivement. Dans un contexte de volatilité économique, de révolutions technologiques, d’événements météorologiques extrêmes, de tensions géopolitiques et de bouleversements sociaux, le Mouvement Desjardins s’est affirmé, une fois de plus, comme un pilier de stabilité pour ses membres et ses clients. Et votre caisse a joué un rôle de premier plan pour vous accompagner et répondre de manière proactive à vos besoins dans ce monde en mutation.

« Un leader socioéconomique de taille »

Nous avons continué d’utiliser une multitude de leviers qui nous sont propres pour jouer pleinement notre rôle de leader socioéconomique. Je pense à notre Fonds d’aide au développement du milieu, au Fonds C pour les entreprises, à nos programmes de finances solidaires, etc. Je pense aussi au Fonds du Grand Mouvement, qui a été prolongé jusqu’au 31 décembre 2027 et qui a été bonifié de 30 M\$, ce qui le porte à 280 M\$.

« Présents pour les membres »

Tout en s’appuyant sur notre engagement à l’égard de la collectivité, notre mission nous oriente vers ce qui est au sommet de nos priorités : offrir les meilleures réponses aux besoins et aux attentes de nos membres et clients pour contribuer à leur autonomie financière.

Avec le contexte incertain qui perdure, nous avons été plus actifs et plus créatifs que jamais pour vous

soutenir dans votre autonomie financière. Que ce soit par l’intermédiaire de nos produits financiers, de nos services-conseils, de nos outils – notamment en ligne – ou de nos contenus éducatifs, nous avons été présents pour que vous puissiez maintenir votre capacité à gérer votre quotidien de manière durable et à réaliser vos ambitions. À titre d’exemple, au cours de la dernière année, la caisse a tenu des conférences premiers acheteurs et les membres aînés prévention de la fraude et utilisation des services numériques.

« Des solutions numériques innovantes »

Desjardins s’est engagé à fournir à ses membres et à ses clients des solutions numériques innovantes pour faciliter leur quotidien.

Cette année, vous avez fait la connaissance d’Alvie, notre assistante virtuelle. Cette nouvelle alliée vous propose des astuces et vous accompagne dans votre autonomie financière. Alvie aide les membres à mieux comprendre leur situation et à faire des choix éclairés pour qu’ils aient davantage confiance en leur capacité à gérer leurs finances.

Autre nouveauté appréciée de nos membres : l’intégration du dossier de crédit Equifax à même notre plateforme AccèsD. Avec cet ajout, Desjardins est devenue la première institution financière au Canada à offrir gratuitement l’accès aux deux agences d’évaluation du crédit, Equifax et TransUnion, et ce, sur la même plateforme. Depuis juin, vous pouvez activer un service d’alertes directement dans l’application ou par courriel en cas de changements à votre dossier de crédit TransUnion. Ces évolutions vous permettent d’accéder facilement et simplement à davantage d’informations utiles à votre autonomie financière.

« Des actions concrètes pour le développement durable »

Comme institution financière coopérative ancrée dans son milieu, la caisse joue un rôle déterminant dans la concrétisation et la cohérence à l’échelle locale de l’engagement du Mouvement à concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans la gouvernance et la gestion des activités de toutes ses composantes.

L’engagement à l’égard de la Norme sur le développement durable et la finance responsable se traduit notamment par l’obligation pour le conseil d’administration de la caisse d’adopter un plan triennal de développement durable et de finance responsable. Pour assurer la cohérence des actions prises, votre CA veille à la transposition d’éléments pertinents de ce plan à d’autres plans de la caisse, comme le plan d’affaires ou le plan d’engagement et de proximité avec le milieu.

Votre caisse n’agit pas seule. En 2024, 100 % des CA des caisses ont formellement attesté que des actions favorisant le développement durable et la finance responsable étaient menées!

« Évolution du réseau physique »

Des changements dans les réseaux de distribution de plusieurs caisses ont été déployés en 2024. L’objectif derrière ceux-ci : s’adapter à la façon dont vous utilisez nos services et dont vous interagissez avec nous.

Votre conseil d’administration continue de suivre l’évolution de vos habitudes transactionnelles et poursuit l’analyse du réseau de distribution physique, tout en gardant en tête notre réalité régionale et les besoins particuliers de notre milieu. Soyez assurés que vous serez les premières personnes informées si jamais des décisions doivent être prises. Et dans un tel cas, vous serez accompagnés dans le cadre de tout changement.

La dernière décision consiste à la vente de notre centre de services de Richelieu et celle-ci n’engendra pas de diminution des services aux membres. Le siège social demeurera à Richelieu en mode plein services c’est-à-dire le service au comptoir, le service conseil et les guichets automatiques. Tout comme dans les centres de services de Marieville et Saint-Césaire.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année, soit :

- Aucune situation de conflit d’intérêts n’a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l’égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s’appliquent.
- La Caisse n’a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Mme Croteau cède la parole au directeur général, M. Éric Lafrenière, qui invite les membres à écouter une capsule vidéo présentant les résultats financiers de la Caisse pour la dernière année terminée le 31 décembre 2024.

En terminant, M. Lafrenière souligne quelques éléments de ces résultats soit, la croissance soutenue du volume d'affaires, la hausse de la ristourne, l'augmentation de la réserve et la croissance de l'actif. Il remercie les membres de leur confiance envers leur caisse.

3.4 Présentation des engagements de la caisse dans son milieu

Mme Croteau remercie le directeur général et invite les membres à écouter une capsule vidéo qui présente les sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec le Fonds d'aide au développement du milieu, en dons et en commandites.

4. Période de questions

La présidente informe les membres que c'est le début de la période de questions et les invite à le faire via la boîte de dialogue.

Après un certain temps, n'en recevant aucune, Mme Croteau ferme la période de questions.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Étant invité par la présidente, le directeur général mentionne qu'il est maintenant temps de présenter la recommandation du conseil d'administration pour le versement de la ristourne et invite les membres à écouter une vidéo présentant cet élément distinctif de la coopération.

Après le visionnement de la capsule, M. Lafrenière présente comment le rapport annuel 2024 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans la proposition pour laquelle les membres seront appelés à voter après les présentations de ce soir.

Il ajoute que toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo, sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Il précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté et est totalement conforme aux encadrements applicables.

M. Lafrenière mentionne que, comme vus précédemment, les excédents avant ristournes aux membres se chiffrent à 16 198 k\$ et présente la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir, soit :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			
		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)	
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		16 198	
Virements réglementaires et autres ajustements		(3 385)	
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(4 336)		
• Autres éléments du résultat	670		
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	281		
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	0		
Solde des excédents à répartir		12 813	
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(2 690)	
• Ristourne	(3 046)		
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	782		
• Affectation au FADM	(427)		
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0	
Affectation à la réserve générale		(10 123)	
Solde des excédents à répartir		0	

FADM

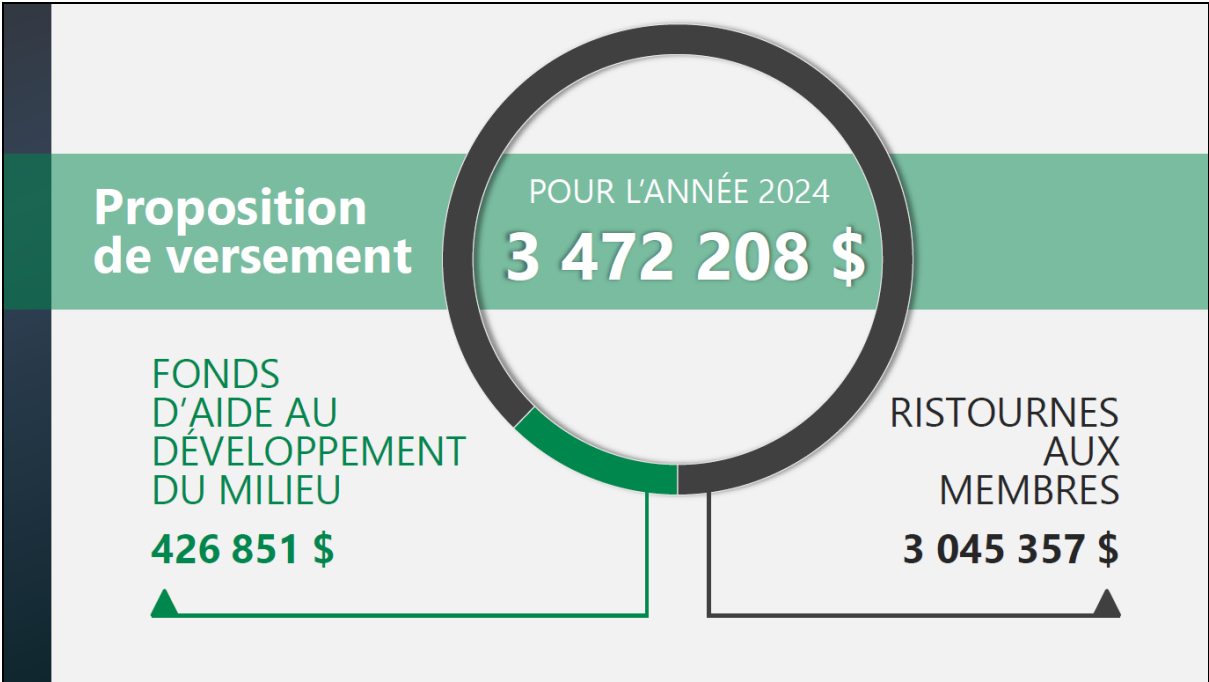
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

1

L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes	0,58 \$	321
Épargne et placements		419
Fonds		136
Prêts et marges de crédit		1 032
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	387
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	204
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	446
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	101
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		3 045

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

La présidente remercie le directeur général et demande un proposeur et un appuyeur pour cette recommandation parmi les membres habilités à le faire.

Elle informe l'assemblée que [redacted] propose la recommandation de partage des excédents et qu'il est appuyé par [redacted].

Elle invite les membres à faire part de leurs questions ou commentaires sur cette proposition en utilisant la boîte de dialogue.

En réponse à une question adressée par [redacted] depuis le point 4 de l'ordre du jour, Mme Croteau mentionne qu'actuellement 48 personnes sont connectées à l'assemblée et rappelle que celle-ci sera disponible en réécoute.

N'ayant pas de question sur la proposition de répartition des excédents et les taux de ristourne, recommandée par le conseil d'administration, la présidente poursuit l'assemblée en mentionnant qu'elle sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir et que des précisions suivront sur la façon de voter au cours des quatre prochains jours.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Mme Nathalie Croteau mentionne que tel que le prévoit le Règlement intérieur caisse elle agira comme présidente d'élection et M. Éric Lafrenière en tant que secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité mise en candidature

La présidente invite M. Nicholas Laurin, président du comité mise en candidature, à faire part aux membres du rapport du comité.

Puis, M. Laurin poursuit en mentionnant qu'au nom de ses collègues du comité de mise en candidature, il a le plaisir de présenter le rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Il ajoute que, conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)
- affichage dynamique sur les écrans en caisse
- envoi de courriel personnalisé aux membres inscrits

M. Laurin mentionne que pour l'assemblée générale cette année, 5 postes sont à combler et la Caisse a reçu 10 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins, mais qu'une personne candidate a retiré sa candidature après la diffusion de l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle, ce qui porte le nombre final de candidatures éligibles à 9.

Il rappelle que, comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondants aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : développement durable, gestion financière, gestion d'entreprise et technologies de l'information;
- 2-3 femmes et 2-3 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature;
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivant : 50 ans et +
- des personnes représentant la diversité;
- une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse.

Il mentionne qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et qu'il est disponible à la caisse sur demande. Il ajoute que ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

M. Laurin invite les membres à regarder la présentation à l'écran qui permet de voir toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année, soit :

M. Jérémie Bilodeau
 M. Gilles Brassard
 M. Mihai Corbu
 Mme Lucie Desgreniers
 Mme Susie Dubois
 Mme Danielle Lacoste
 M. David Laliberté
 M. Benoit Nadeau
 M. Jacques Tardif

Il invite les membres à regarder le tableau-synthèse qui présente toutes les candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible.

Il mentionne que ce tableau est disponible à la fin du document de présentation des personnes candidates qui se trouve sur le site Internet de la Caisse et invite les membres à le consulter avant d'exercer leur droit de vote afin de leur permettre de faire des choix éclairés.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Mme Croteau remercie M. Laurin et mentionne qu'avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, il a été demandé à chacune des personnes candidates de préparer une courte présentation orale, d'un maximum de 1 minute. Elle ajoute que les présentations seront chronométrées et, par souci d'équité envers les personnes candidates, elle devra les aviser lorsque le temps sera écoulé, pour mettre fin à leur présentation.

La présidente en profite pour informer les membres que cette portion de l'assemblée sera disponible en réécoute sur le site Internet de la Caisse.

Elle appelle chacun des candidats par ordre alphabétique, soit :

Jérémie Bilodeau
Gilles Brassard
Mihai Corbu
Lucie Desgreniers
Susie Dubois
Danielle Lacoste (texte lu par M. Nicholas Laurin)
David Laliberté
Benoit Nadeau
Jacques Tardif

5.2.4 Élection par votation

Mme Croteau rappelle que, comme mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours et mentionne qu'il sera disponible dès la fin de la présente assemblée.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente donne des précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé. Elle mentionne que dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, ils seront appelés à voter sur la proposition du partage des excédents annuels et les ristournes ainsi que l'élection des membres du conseil d'administration.

Elle rappelle que pour l'exercice du vote en différé que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de l'assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée ce soir, il leur sera possible de la visionner.
- Il sera possible pour les membres qui voudront revoir la présentation des personnes candidates de le faire grâce à un onglet qui permettra d'écouter uniquement cette portion de l'assemblée.
- La documentation de référence sera également disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse : un document présentant les personnes candidates, la proposition sur le partage des excédents et la ristourne ainsi que le rapport annuel qui contient le rapport financier.
- Pour voter :
 - a. rendez-vous sur AccèsD, cliquez sur le bouton « Mon vote » et des consignes claires seront disponibles pour enregistrer le vote.
 - b. Accéder à la votation par le biais du site Internet et sur la page d'accueil du desjardins.com.

Pour voter avec cette méthode, les membres doivent d'abord être inscrits au service AccèsD. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent le faire en contactant la caisse. À noter que la plateforme de votation permet de confirmer que le membre répond bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit. De plus, AccèsD permet de s'assurer que chaque membre ne vote qu'une seule fois afin de respecter le principe coopératif « un membre, un vote ».

- c. Les membres qui n'ont pas AccèsD ont la possibilité d'aller voter directement en caisse via une borne de votation se trouvant dans nos 3 centres de services qui sera accessible du 10 au 12 avril inclusivement sur les heures d'ouverture habituelles.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

La présidente mentionne que dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours, soit jusqu’à 23 h 59 le 4 avril 2025.

Précisions sur l’annonce des résultats

Mme Croteau précise que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, que 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse et que c’est ce qui mettra officiellement fin à l’assemblée générale annuelle de ce soir.

Elle ajoute que, bien que votre conseil d’administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle vous êtes invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, elle doit toutefois les informer que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l’annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l’assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours. Elle mentionne que les membres seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui sera soumise pour une nouvelle période de votation. Elle précise qu’un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l’assemblée.

6. Fin de la rencontre et remerciements

La présidente termine en :

- Invitant les membres à compléter le court sondage de satisfaction de l’assemblée d’aujourd’hui;
- Remerciant, au nom du conseil d’administration, les membres de leur présence, leur implication ainsi que de leur confiance envers les administrateurs et toute l’équipe de leur Caisse Desjardins de Rouville;
- Souhaitant bonne chance aux candidats;
- Remerciant ceux et celles qui l’ont accompagnée pour le bon déroulement de l’assemblée;
- Remerciant tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

À 19 h 45, Mme Nathalie Croteau souhaite une bonne fin de soirée et un bon vote.

7. Publication des résultats et levée de l’assemblée

À l’issue de la période de votation en différé de 4 jours auprès des membres, il y a eu 446 membres qui ont exercé leur droit de vote.

Les résultats obtenus à l’égard de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) sont :

- 94,39 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée.

Élection des membres du conseil d’administration :

Les cinq (5) membres du conseil d’administration élus, par ordre alphabétique, sont :

M. Jérémie Bilodeau
Mme Lucie Desgreniers
Mme Susie Dubois
Mme Danielle Lacoste
M. David Laliberté

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.

Levée de l’assemblée

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site Internet de la Caisse, l’assemblée générale est officiellement levée le 8 avril 2025 à 12 h 04.

.....Prés.

.....Sec.